

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2020 A 18 HEURES

L'an deux mil vingt, le cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos en application de l'article L. 2121-8 du CGCT, au nombre prescrit par la loi, dans la bibliothèque communale située 6 rue du Moulin à MALAUSSENE (suite à l'état d'urgence sanitaire et à l'article L. 2121-7 du CGCT) sous la Présidence de M. CASTIGLIA Jean-Pierre, Maire.

Présents : GAUTHIER Bernard. COSTE Christian. GAHLIN Sylvia. PALANCA Cyril. ZAMPINI Joël. CHARVET - ARTHEMISE Edith. MERCIER Corinne. LELARD Jeremy. COSTE Stéphanie. CANAVESE Sébastien.

Date convocation : 29/05/2020

Secrétaire de séance : Mme MERCIER Corinne

ORDRE DU JOUR :

- Formation et composition des commissions municipales :
 - Commission des finances
 - Commission de l'urbanisme
 - Commission des travaux
 - Commission des marchés et appels d'offres
 - Commission école et périscolaire
 - Commission pour les animations

Chaque commission sera composée de quatre membres élus et de Monsieur le Maire qui présidera les commissions.
- Composition du CCAS (Centre Communal d'action Sociale).
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du SDEG (Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz).
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du SICTIAM
- Désignation d'un conseiller municipal pour siéger à la commission de contrôle (liste électorale).
- Autorisation générale et permanente de poursuite donnée au comptable public
- Bâtiment de la gare de Malaussène
- Travaux en cours :
 - Réhabilitation et restauration de la Mairie
 - Création d'une salle polyvalente au quartier le Seuil avec prévision du local de la cantine
 - Réhabilitation du canal d'arrosage de l'Adous
 - Reliquat de voirie communale 2018
 - Programme de voirie communale 2020
 - Entretien de la piste DFCI (le village – RD 6202)
 - Fermeture du local « poubelles » à la Gare de Malaussène
- PLU
- Questions diverses

1- Formation et composition des commissions municipales :

DelibN°13-2020

Monsieur le Maire propose de créer les commissions communales suivantes :

- Commission des finances
- Commission de l'urbanisme
- Commission des travaux
- Commission des marchés et appels d'offres
- Commission école et périscolaire
- Commission pour les animations

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la formation des commissions proposées.

DESIGNE pour chaque commission les membres suivants :

1- Commission des finances

- M. GAUTHIER Bernard
- M. COSTE Christian
- Mme GAHLIN Sylvia
- Mme MERCIER Corinne

2- Commission de l'urbanisme

- M. GAUTHIER Bernard
- Mme GAHLIN Sylvia
- M. PALANCA Cyril
- M. CANAVESE Sébastien

3- Commission des travaux

- M. COSTE Christian
- M. ZAMPINI Joël
- M. LELARD Jérémy
- M. PALANCA Cyril

4 - Commission des marchés et Appel d'offres

- M. GAUTHIER Bernard
- M. COSTE Christian
- M. LELARD Jérémy
- M. PALANCA Cyril

5- Commission Ecole et périscolaire

- Mme CHARVET- ARTHEMISE Edith
- Mme MERCIER Corinne
- Mme COSTE Stéphanie
- M. CANAVESE Sébastien

6- Commission pour les animations

- M. ZAMPINI Joël
- Mme COSTE Stéphanie
- Mme GAHLIN Sylvia
- M. PALANCA Cyril

Délibération adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

II – Composition du CCAS (Centre Communal d’action Sociale).

DelibN°14-2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 précise que le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale comprend, outre son président, et en nombre égal :

- Des membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- Des membres nommés par le Maire

Le nombre de membres du Conseil d’Administration doit être fixé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil d’Administration doit comporter au minimum quatre membres élus et quatre membres nommés par le Maire.

OUI L’EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l’article 7 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995,

DECIDE DE

- Fixer à 9 le nombre de membres composant le Conseil d’Administration du Centre communal d’Action Sociale.
- Outre son Président, le Maire, quatre membres élus du Conseil Municipal et quatre membres nommés par le Maire,
Elections des membres du Conseil Municipal :

Après l’élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, sont élus :

- **Mme CHARVET-ARTHEMISE Edith**
- **M. PALANCA Cyril**
- **M. CANAVESE Sébastien**
- **Mme COSTE Stéphanie**

Membres du Conseil d'Administration de Centre Communal d'Action Sociale.

Délibération adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

III - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du SDEG (Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz) :

Delib N°15-2020

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2020 et à l'installation du Conseil Municipal le 23 mai 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Départemental de l'Electricité et du gaz.

Monsieur le Maire décide de procéder à l'élection au scrutin secret des délégués, conformément aux dispositions de l'article L2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A été désigné comme délégué titulaire :

M. CASTIGLIA Jean-Pierre

A été désignée comme délégué suppléant :

Mme GAHLIN Sylvia

Délibération adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

IV- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du SICTIAM (Syndicat mixte d'Ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée) :

Delib N°16-2020

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2020 et à l'installation du Conseil Municipal le 23 mai 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du SICTIAM.

Monsieur le Maire décide de procéder à l'élection au scrutin secret des délégués, conformément aux dispositions de l'article L2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A été désigné comme délégué titulaire :

M. CASTIGLIA Jean-Pierre

A été désigné comme délégué suppléant :

M. LELARD Jérémy

Délibération adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

V- Désignation d'un conseiller municipal pour siéger à la commission de contrôle (listes électorales) :

Delib N°17-2020

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2020 et à l'installation du Conseil Municipal le 23 mai 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un conseiller municipal pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire décide de procéder à l'élection au scrutin secret du délégué, conformément aux dispositions de l'article L2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Mme CHARVET-ARTHEMISE Edith a été désignée pour siéger à la commission de contrôle.

Délibération adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

VI- Autorisation générale et permanente de poursuite donnée au comptable public :

Delib N°18-2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de donner à Monsieur le Receveur Municipal de la Trésorerie de Puget-Théniers (06260) une autorisation générale et permanente de poursuite pour les titres émis par la Commune de Malaussène.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide :

D'autoriser de façon permanente et générale le Comptable Public à exercer tous les actes de poursuite pour les titres émis par la Commune de Malaussène selon l'article R167-24 du CGCT.

Délibération adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

VII- Bâtiment de la Gare de Malaussène :

Delib N°19-2020

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de courrier pouvant être adressé à M. TABAROT Vice Président du Conseil Régional PACA, délégué aux transports.

« La nouvelle municipalité de Malaussène, installée depuis le 23 mai dernier, a été informée du projet de démolition prochain du bâtiment de la Gare de Malaussène des Chemins de Fer de Provence.

La Municipalité et ses administrés étant fortement attachés au patrimoine local et à sa valorisation, nous vous sollicitons pour surseoir à cette opération afin d'étudier ensemble la possibilité d'une rétrocession de ce bâtiment historique récemment rénové à la Commune de Malaussène, la forme restant à définir ensemble. »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents:

ACCEPTE la proposition soumise par M. le Maire.

Délibération adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

VIII- Travaux en cours :

- **Réhabilitation et restauration de la Mairie**

Une étude pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception d'une installation solaire (panneaux photovoltaïques) va être lancée par ACUNA (bureau d'études thermique) 2940 euros TTC.

- **Création d'une salle polyvalente au quartier le Seuil avec prévision du local de la cantine**

Compte tenu que les effectifs scolaires de l'école de Malaussène sont à la hausse les prochaines rentrées scolaires, l'espace réservé à la cantine scolaire à l'auberge communale ne correspond plus aux attentes (surface de 30 m² pour plus 33 à 36 élèves).

Nous avons envisagé la solution de déplacer la cantine dans la nouvelle salle polyvalente au quartier le Seuil à proximité de l'Ecole.

L'aménagement de la cantine serait pris en charge par la CCAA.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de se positionner sur le principe.

Tous les membres ont accepté sauf M. ZAMPINI Joël qui s'est abstenu.

- **Réhabilitation du canal d'arrosage de l'Adous**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancienne municipalité avait lancé une étude pour la restauration du Canal de l'Adous et la valorisation de son patrimoine avec la pose de panneaux de signalétique patrimoniale. Le montant des travaux s'élève à 237 000 € HT.

Les subventions accordées sont : 50 000 € (région PACA) et 70676 € (Département 06).

Un nouveau RDV avec M. MARTINEZ, Maître d'œuvre (cabinet TPFi) aura lieu jeudi 11 juin 2020 à 8 heures sur site.

- **Reliquat de voirie communale 2018**

Un point sur les travaux effectués (Rue de la Finière – rejointement du mur de la placette de l'Eglise – mur de la bibliothèque) a été fait le 4 juin dernier avec M. CHESTA et M. NOBIZE.

Un reliquat d'environ 7 200 € HT reste à utiliser. Monsieur le Maire propose d'aménager l'entrée du cimetière.

- **Programme de voirie communale 2020**

La commune devrait être subventionnée pour cette année d'une dotation cantonale pour la voirie communale d'environ 80 000 €.

La création d'un trottoir devant le départ l'ascenseur sur la RD 326 pourrait entrer dans ce programme.

- **Entretien de la piste DFCI (le village – RD 6202)**

Monsieur GAUTHIER Bernard a contacté M. Marc CASTAGNONE au Conseil Départemental pour la remise en état de la piste DFCI.

- **Fermeture du local « poubelles » à la Gare de Malaussène**

Le local à containers va être fermé et une clé sera donnée aux administrés du quartier pour éviter le dépôt anarchique d'encombrants par les personnes de passage.

IX – PLU :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de rencontrer l'urbaniste de la Commune Mme ESTELLON du Cabinet ES-PACE Urbanisme. Le SCOT au plan communautaire est en cours et est à la phase du PADD.

X- Questions diverses :

1- Loyers du Bar Restaurant « Lou Tuorch » :

Delib N°20-2020

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'état d'urgence sanitaire lié au COVID 19 et à la fermeture des « Bar Restaurant » depuis le 15 mars dernier jusqu'au 2 juin 2020, il a été effectué, par l'ancienne municipalité, à une annulation de loyers, pour les mois d'avril et mai 2020 au profit de M. FIORUCCI Patrick (gérant de l'auberge communale Lu Tuorch) et à M. PAIRE Sébastien (locataire de la Bergerie-Fromagerie).

Il convient pour le mois de juin de revoir le principe des facturations des loyers.

Monsieur le Maire propose de reprendre les facturations normales des loyers sauf pour le Bar Restaurant Lu Tuorch.

Le loyer mensuel du Bar – Restaurant est de 715.45 Euros TTC Charges comprises.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de facturer le loyer du mois de juin à 291.38 € HT + 8.07 € Charges soit 357.33 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents:

ACCEPTE la proposition de M. le Maire.

Délibération adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

2- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Vendredi 26 juin 2020**

Ordre du jour :

- Vote du Budget primitif M14 2020
- Vote des taux impositions 2020
- Composition Commission Communale des Impôts Directs

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,

